

La **SEE** est une association scientifique et technique nationale à vocation francophone, reconnue d'utilité publique, fondée en 1883. Soumise à l'adhésion de ses membres, individuels et entreprises, à leur engagement financier et à leur disponibilité, elle ne peut compter que sur la perception de la valeur qu'elle leur apporte pour continuer à exister. Le premier rôle de la SEE est de permettre la rencontre de spécialistes autour de thèmes scientifiques et techniques fédérateurs.

La **SEE** joue un rôle dans la société française. Elle concentre ses efforts sur 5 thèmes qui représentent les défis auxquels sont confrontés nos sociétés occidentales : le développement durable, l'évolution démographique, la mondialisation, la sécurité globale, la convergence avec les sciences du vivant.

Toujours dans l'esprit de mutualiser les forces, de servir les jeunes et de les encourager à participer, la SEE se rapproche plus fortement des écoles et des universités dans les domaines qui la concernent (Electricité, Electronique et TIC) ainsi que des pôles de compétitivité et des campus.

> www.see.asso.fr

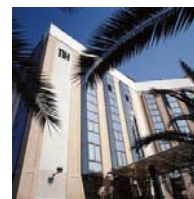
Le **Club technique "Foudre"** a pour vocation de fédérer les acteurs du métier de la protection foudre. Une bonne protection doit prendre en compte les effets de la foudre de façon globale et les intervenants doivent travailler de façon cohérente.

Le **Groupe Régional Côte d'Azur** participe activement aux missions de la SEE à travers ses actions régionales. Il est présent dans l'organisation de nombreuses manifestations scientifiques. Il entretient, entre les membres, des relations suivies et des liens de solidarité.

Le Groupe favorise le développement des échanges entre les mondes de la recherche, de l'enseignement et les entreprises, sans oublier les jeunes étudiants.

SEE Groupe Régional Côte d'Azur
Fort de la tête de chien 1581 - F - 06320 - La Turbie

> www.see-cotedazur.fr – see.greca@orange.fr



NH Nice
2-4, Parvis de l'Europe. 06300 Nice
tél.04.92.00.80.00, fax.04.93.26.27.00



ligne bus : 1 €/trajet
www.lignedazur.com

ligne Tramway n°1, arrêt : Acropolis, 1 €/trajet
www.tramway-nice.org

trains SNCF
www.sncf.fr

Aéroport Nice Côte d'Azur
www.nice.aeroport.fr

Parkings
- Acropolis-Jean Bouin, Place du XV^{ème} Corps, 06000 Nice
- Promenade des Arts, 18, avenue Saint Jean-Baptiste, 06000 Nice

Phénoménologie et physique des RNI. La réglementation
Effets biologiques des RNI
Phénoménologie et physique des RI. La réglementation
Effets biologiques des RI
Précaution d'installation Foudre. Approche CEM

Réglementation Foudre, application sur les terres en général, protection des lignes HT
Logiciels de simulation
CEM dans les transports (Automobile Avion)

Lundi 04 Octobre 2010
NH NICE

Organisée par

SEE - Groupe Régional Côte d'Azur
ASTE - Association pour le développement des Sciences et Techniques de l'Environnement

Avec le soutien de



LA CEM

La CEM ou Compatibilité ElectroMagnétique, comme son nom le suggère, comprend l'ensemble des conditions qui doivent exister pour garantir la coexistence pacifique entre les équipements et les systèmes contenant des fonctions électroniques dans un premier temps. Elle implique donc d'étudier les effets de la pollution électromagnétique sur les performances des systèmes et les solutions pour y remédier. Cette pollution occupe un très large spectre de fréquences et d'énergies qui va du continu (magnétohydrodynamique, aurores boréales..) aux rayonnements durs comme les rayonnements gamma et cosmiques, en passant par toutes les fréquences connues et utilisées actuellement. Cette discipline qui a démarré vers les années 1970 à travers des congrès réunissant des experts de la communauté scientifique du domaine, s'est démocratisée et on trouve actuellement, comme à l'époque nous l'avions déjà pressenti, des programmes de CEM dans pratiquement toutes les grandes universités et écoles pour former des « Ingénieurs en CEM » qui est ainsi devenue une discipline scientifique à part entière.

Du point de vue électromagnétique on connaît les deux comportements ondulatoire et corpusculaire de la lumière et depuis longtemps ses effets sur le corps humain. Mais l'avènement et le foisonnement dû à l'explosion des équipements électriques et électroniques a rendu nécessaire la mise en place d'une réglementation sur tous les rayonnements électromagnétiques, concrétisée en partie par le marquage CE en Europe par exemple. Cette réglementation qui n'a concerné dans un premier temps que les équipements s'étend actuellement comme il fallait s'y attendre, à leurs effets sur le corps humain, que l'on peut ainsi considérer comme un équipement particulier puisque vivant.

Les militaires toujours en avance sur ces sujets, avaient déjà depuis longtemps établi des normes de doses maximum tolérée pour le corps humain, puisque confrontés à des équipements électroniques nombreux et de fortes énergies (les radars par exemple). Cette approche s'est généralisée dans le domaine civil et c'est pourquoi l'on parle actuellement des effets biologiques des rayonnements non ionisants (RNI) pour ceux dont l'énergie est insuffisante pour ioniser les atomes de nos cellules et de rayonnements ionisants pour les autres (RI).

Il nous a donc paru nécessaire de proposer une approche sur ces thèmes qui sont on ne peut plus d'actualité, ainsi que comme suite à notre dernière conférence sur la Foudre, les solutions d'installation des éléments de protection Foudre vues du point de vue du spécialiste en CEM. La normalisation, la réglementation maintenant mise en place et la mise en conformité des installations jouant un rôle primordial.

Journée CEM

04 Octobre 2010



Programme

- 8h30 Accueil, enregistrement**
- 9h Ouverture, présentation**
- Yvon Mori - CEM éveillé et approche globale (Président du groupe Régional SEE Côte d'Azur)
- 9h15 Phénoménologie et physique des RNI. La réglementation**
- A. Alcaras (Thales Land & Joint System)
 - D. Picart (SUPELEC)
- Questions-réponses*
- 10h15 Pause**
- 10h30 Effets biologiques des RNI**
- M. Souques (EDF/SRFD)
- Questions-réponses*
- 11h15 Phénoménologie et physique des RNI. La réglementation**
- C. Castellani (Apave Sud Est)
- Questions-réponses*
- 11h45 Effets biologiques des RI**
- R.L. Combes (Société Techniconseil, PRSPM consultant certifié AFAQ)
- Questions-réponses*
- 12h15 Déjeuner**
- 14h00 Précaution d'installation Foudre. Approche CEM**
- D. Soleil (Bureau d'étude certifié Qualifoudre)
- Questions-réponses*
- 14h30 Réglementation foudre, application sur les terres et en général, protection des lignes HT**
- Alain Rousseau (SEFTIM)
- Questions-réponses*
- 15h00 Logiciels de simulation**
- C. Morin, Y. Braux (CST)
 - F. Martinot, F. Hoeppe (Nexio)
- Questions-réponses*
- 16h00 Pause**
- 16h15 CEM dans les transports (Automobile, Avion)**
- P. Sissoko (LCIE)
- Questions-réponses*
- 16h45 Table ronde**
- 17h30 Clôture**

CEM : Compatibilité électromagnétique
SEFTIM : Société d'Etudes et de Fabrication des Techniques Modernes
RNI : Rayonnements non ionisants
RI : Rayonnements ionisants
LCIE : Laboratoire Central des Industries Electriques

www.see-cotedazur.fr ou [Bulletin réponse](http://Bulletin.reponse) **Journée CEM du 04 Octobre 2010**

Nom : _____ Prénom : _____ Titre : _____
Affiliation : _____
Adresse complète : _____
Code postal : _____ Ville : _____ courriel : _____
Tel. : _____ Fax : _____

Droits d'inscription TTC (TVA 19,6%) Accès aux conférences, aux pauses, au déjeuner et supports de conférence

Membres SEE, étudiants, retraités : 70 € - avant le 10 Septembre 2010 95 € - après le 10 Septembre 2010
Non Membres SEE : 140 € - avant le 10 Septembre 2010 180 € - après le 10 Septembre 2010

Règlement

- Virement bancaire à l'ordre de SEE -GRéCA, Caisse d'Epargne Côte d'Azur, 51 av Franklin Roosevelt 06110 Le Cannet
Code banque 18315 - Code guichet 10000 - Compte n° 04 1820857 83 / 83, Code BIC CEPAFRPP831
 - Chèque en EUROS à l'ordre de SEE-GRéCA, 81 rue de France, 06000 Nice
 - Veuillez me faire parvenir les documents pour la formation professionnelle continue.
 - Possibilité de 1/2 journée, repas compris à 75% des montants proposés.
- Prière de retourner ce bulletin avant le 4 Octobre 2010, accompagné du règlement

Annulation

En cas d'annulation notifiée par écrit et reçue avant le 4 Octobre 2010, le montant de l'inscription sera remboursé moins 20% pour couvrir les frais administratifs encourus. Après cette date, il n'y aura plus de remboursement. Les remboursements auront lieu après la journée CEM.